

Salle 2 Les communications du 12 février 2020

Pandémie et politique sociale (3) : quelles reconfigurations ?

1. Bien commun et intérêt individuel

La question de savoir comment les sociétés font la part du bien commun et de l'intérêt individuel est un sujet classique en sociologie. La recherche a montré que la construction d'un point de vue général de rang supérieur aux différentes formes de détermination de biens dont se réclament les individus (Lascombes and Le Bourhis, 1998, Boltanski, 2009) est historiquement et socialement située (Lazzeri, 1997). Cela signifie que les principes souvent flous (Offe, 2012) sur lesquels repose le bien commun, qui peuvent être la dignité, l'autonomie, la responsabilité ou la solidarité, ne sont pas déterminés de manière absolue (Legrand et al., 1980), et qu'en conséquence la norme du bien commun a pour particularité d'être toujours contestée (Mansbridge, 2013, Ansaloni et al., 2017, Affichard, 1997, Huguée et al., 2015).

Suite à la pandémie de Covid-19, les États ont pris diverses décisions, notamment des restrictions à géométrie variable du droit de se déplacer et d'accroissement temporaire des droits sociaux. Ces décisions, parfois assorties de mesures répressives (amendes, etc.) et toujours accompagnées d'un discours moral concernant les comportements non-conformes, ont toujours été prises au nom du bien commun de la population. Mais cette dernière a été systématiquement exclue des délibérations, comme l'est de manière générale le public des politiques sociales concernant les décisions qui le concernent.

Dans cette communication, nous proposons de discuter des conséquences sociales de cette exclusion à partir des travaux de Miranda Fricker (2007) sur l'injustice épistémique. Quelles sont à terme les conséquences sociales de la dévaluation de la crédibilité des personnes qui se sont opposées à ces mesures ? Quel discours critique peut être tenu dans une situation d'inégalité d'accès à des outils interprétatifs partagés ? En quoi l'injustice épistémique, qui ressort du déni du statut de sujet connaissant, s'explique-t-il par le caractère capacitiste de la société ?

- Jean-Pierre Tabin, HETSL

2. L'aide alimentaire en temps de crise : modifications institutionnelles, relocalisation humanitaire et transformation des solidarités

À partir d'une enquête menée en Suisse sur les dispositifs d'aide alimentaire en temps ordinaire, pendant le semi-confinement et encore actuellement (Ossipow, Counilh et Cerf, 2019-2022), nous nous interrogerons sur ce que la Covid-19 a révélé, par exemple sur la question d'un « droit à se nourrir dignement » (Ossipow et Cuénod 2019) et les formes que prend la « raison humanitaire » en temps de crise (Fassin 2010). En comparant les réactions à cette crise à Genève et à Fribourg, nous nous pencherons sur les dispositifs de coordination et les solutions élaborées par différents protagonistes (autorités communales et cantonales, centres d'aides sociales, hôpitaux, associations mandatées ou non par l'État, collectifs citoyens, philanthropes, actrices ou acteurs humanitaires). Nous nous demanderons aussi quels débats, tensions et demandes ont émergé, exigeant notamment de produire des formes de légitimité chiffrée (Martenot 2020). Ces interrogations nous mèneront à réfléchir globalement sur les façons dont la pandémie influence les conceptions sociales de la pauvreté et de la précarité en Suisse.

- Anne-Laure Counilh, Haute école de travail social, HES-SO, Genève
- Laurence Ossipow, Haute école de travail social, HES-SO, Genève
- Yann Cerf, Haute école de travail social, HES-SO, Genève
- Avec la collaboration d'Aude Martenot, Haute école de travail social, HES-SO, Genève

3. Le non-recours à l'aide publique et privée des personnes en grande précarité à Genève

Nous avons mené, lors de l'été 2020, une étude sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les conditions de vie des plus précaires à Genève. Cette population a fait les gros titres de la presse de par l'ampleur insoupçonnée de sa présence à Genève – révélée par les longues files d'attentes lors des distributions de nourriture organisées à la patinoire des Vernets. Les résultats issus de notre questionnaire, remplis par 223 bénéficiaires des Colis du Cœur, et des entretiens qualitatifs réalisés avec 40 bénéficiaires témoignent de l'aggravation d'une situation déjà précaire avant la crise. Si les pertes d'emploi, baisses de revenus, aggravations de la santé psychique et de l'insécurité alimentaire ont frappé les membres de notre échantillon de manière généralisée, les personnes sans permis de séjour et/ou sans contrat de travail ont été impactées plus durement.

Paradoxalement, ce sont aussi ces personnes « sans » qui ont été le moins à même de recourir à des aides étatiques et associatives, soit pour des questions d'éligibilité dans le cas des aides institutionnelles, soit pour des raisons de manques d'information ou de barrières administratives et symboliques dans le cas des aides plus informelles et inconditionnelles. La thématique du non-recours (Warin 2017 ; Van Mechelen 2017), et les catégories du « mérite » telles que définies par le public (Van Oorschot 2017) alimentent notre discussion des politiques élaborées pour répondre à la crise. Celles-ci, tributaires entre autre des représentations normatives sur le « qui » a droit, ont été ciblées sur les RHT et le soutien aux PME et indépendants, ne s'adressent ainsi pas à ces « sans », dont on a vu qu'ils ont été les plus impactés. Ces représentations impactent en retour l'auto-perception que les bénéficiaires ont de leur mérite (Kremer 2016) et donc leur (non-) recours.

- Max Lovey, Université de Genève
- Jean-Michel Bonvin, Université de Genève
- Emilie Rosenstein, Université de Genève

4. Les impacts sociaux de la pandémie du Covid-19 sur les travailleur.e.s indépendant.e.s

Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, plus de la moitié des entreprises sont des micro-entreprises sans ou avec moins de 10 salarié.e.s (OCDE 2018). Elles sont gérées par des « micro-entrepreneur.e.s » ou travailleur.e.s indépendant.e.s qui sont fréquemment confrontés à des conditions d'existence précaires. Selon l'OIT (2020), les indépendant.e.s font partie des groupes particulièrement impactés par la pandémie. Les mesures de confinement décidées par les gouvernements ont en effet souvent entraîné un appauvrissement immédiat de ces personnes, risquant d'autant plus de les faire basculer dans la pauvreté qu'elles sont généralement exclues des dispositifs conventionnels de protection sociale.

Conscients de ce risque, les gouvernements nationaux et régionaux ont mis en place des mesures d'urgence, comme l'extension du droit aux indemnités pour perte de gain aux travailleur.e.s indépendant.e.s en Suisse. Limitées dans le temps, ces mesures répondent à des problèmes d'ordre conjoncturel. Elles n'apportent cependant aucune solution pérenne aux situations de fragilité structurelle existant dans les systèmes de protection sociale et que la pandémie a fortement mises en évidence.

La communication proposée s'inscrit dans un projet de recherche en voie de conceptualisation. Elle vise à fournir un état des connaissances scientifiques relatives aux impacts sociaux de la pandémie du Covid-19 sur les indépendant.e.s en Suisse et dans les pays limitrophes ainsi qu'aux mesures mises en place dans ces pays pour soutenir les travailleur.e.s indépendant.e.s. Elle apportera en outre des éléments de réponse à deux ensembles de questionnements : 1) évolutions des situations professionnelles et des conditions de vie matérielles des micro-entrepreneur.e.s suite à l'irruption de la crise pandémique ; 2) stratégies mises en œuvre par ces personnes et recours aux prestations d'aide et de soutien publiques et privées afin d'assurer leur propre existence.

- Elisabeth Gutjahr, Haute école de travail social Fribourg
- Maël Dif-Pradalier, Haute école de travail social Fribourg

5. L'État social belge face à la crise du coronavirus

A l'heure de rédiger cette proposition, il est certes encore tôt pour tirer tous les enseignements d'une crise sanitaire qui est loin d'avoir produit ses effets même si cette dernière a contribué à placer l'accent sur toute une série de points aveugles de nos politiques sociales. Que l'on songe, en Belgique, à nombre de situations précaires et spécifiques vécues par des publics aussi différents que les travailleurs indépendants sans revenus durant la période de confinement, les personnes âgées dans les institutions d'accueil, les migrants, les SDF, les travailleuses du sexe, voire des personnes placées dans des institutions spécifiques (prisons, aide à la jeunesse, etc).

A la lueur de ces événements, cet exposé se propose d'interpeller brièvement les fondements d'un modèle de protection sociale aujourd'hui questionné, d'en rappeler les spécificités historiques puis de le confronter d'une part, à de récentes évolutions déjà identifiables avant la crise sanitaire et, d'autre part, aux mesures prises en Belgique pour tenter d'en contrer les effets.

A partir de notre présence au sein du Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la Communauté française de Belgique tout récemment mis sur pied (Arrêté du Gouvernement du 23 avril 2020), cet exposé tentera d'illustrer combien les politiques sociales sont de plus en plus confrontées à la prise en charge des personnes les plus fragilisées et présentera un panorama des mesures d'urgence prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur recommandation de ce même Conseil. Au-delà, il tentera de questionner l'évolution actuelle du modèle belge à travers, d'une part, la question de l'intervention croissante des professionnels du social auprès des publics les plus fragilisés et, comme nous y invite l'appel à communication de ce colloque, de l'apport des initiatives privées (notamment sur base des contacts actuels établis avec un des rares organismes philanthropiques actifs en Belgique) : que signifie l'intervention croissante des professionnels de l'intervention sociale notamment dans des secteurs où ils n'avaient classiquement pas pour habitude d'intervenir ? Allons-nous vers une privatisation croissante des politiques sociales ? En revenons-nous à des formes de philanthropisme social appuyé par une logique de moralisation et de normalisation des milieux les plus pauvres ou, au contraire, voit-on quelque chose de neuf émerger ?

- Didier Vrancken, Université de Liège